

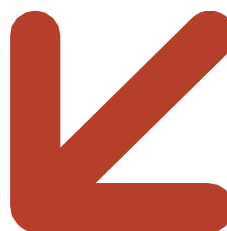
LE DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES RECRUTE



Hautes-Alpes
le département

Médecin de Santé au Travail (H/F)

Direction des Ressources Humaines
Par voie statutaire ou contractuelle



Vous encadrez une équipe pluridisciplinaire dont vous êtes le coordonnateur sans position hiérarchique. Vous bénéficiez pour l'exercice de vos missions du concours d'un préventeur hygiène et sécurité et d'un ergonome du Centre De Gestion.

Vous définissez, prescrivez et coordonnez toutes les actions de prévention relatives aux risques professionnels spécifiques à l'activité de la collectivité et animez, dans ce cadre, le réseau des assistants de prévention.

Conseiller auprès de la Direction Générale des Services et de la Direction des Ressources Humaines, vous siégez à la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT) et participez aux groupes de travail sur les politiques transversales (sécurité, environnement et conditions de travail, maintien dans l'emploi).

*Effectif à prendre en charge : 1 000 agents – 54 lieux de travail – 230 agents en surveillance médicale particulière (SMP). (visites médicales délocalisées)
Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) :
16 unités de travail / 17 risques.*

Missions principales :

- **Conseil technique**

De la collectivité (notamment de la Direction Générale des Services et de la Direction des Ressources Humaines) :

- Amélioration des conditions de travail dans la Collectivité,
- Aménagements de poste, protection des agents contre les nuisances, reclassements professionnels et de maintien dans l'emploi,
- Rôle transversal au niveau de la Collectivité et développement des liens de communication et de travail avec les Directeurs et les Chefs de service,

De la F3SCT (dont il est membre de plein droit).

Service : Santé au Travail

Résidence administrative : Gap – Site Fangerots

Cadre d'emplois : Médecin territorial

Collectivité Adhérente au CNAS

Adressez C.V. et lettre de motivation à :

**M. le Président du Département
des Hautes-Alpes
Direction des Ressources Humaines**

**Service Recrutement, Formation
et Évolutions Professionnelles**

**Hôtel du Département - Place Saint-Arnoux
CS 66005 - 05008 GAP CEDEX**

Retrouvez nos offres d'emploi
et postulez en ligne sur notre
site internet : hautes-alpes.fr/emploi

- **Visites médicales obligatoires**

- D'embauche, périodiques, de reprise, de pré reprise, complémentaires.

- **Actions sur le milieu de travail**

- Visites, études de poste et aménagement si nécessaire,
- Pilotage du document unique et évaluation des risques rencontrés dans la collectivité,
- Actualisation et préconisation concernant le plan d'actions associé en lien avec le préventeur hygiène et sécurité,
- Animation et pilotage du réseau des Assistants De Prévention (ADP).

- **Conseil médical**

- Accompagne les agents pour les demandes de congés de longue maladie ou de longue durée et pour les reprises à temps partiel thérapeutique ainsi que les procédures de reclassement,
- Établi les rapports médicaux pour les demandes de maladies professionnelles,
- Accompagne les agents lors d'accidents du travail (peut être amené à participer à l'enquête sur l'accident du travail et l'analyse de l'arbre de cause).

Principales relations de travail :

- **En interne**

- Travail au sein d'une équipe pluridisciplinaire (assistante, assistante sociale, préventeur hygiène et sécurité, conseiller en prévention) dont il est le coordonnateur sans position hiérarchique, Ensemble des Directeurs et des Chefs de Service, Ensemble des agents de la Collectivité.

- **En externe**

- Différents partenaires du secteur (MDPH, Centre De Gestion, Cap Emploi, réseau social ou associatif), Administrations partenaires.

Aptitudes et compétences :

- CES ou DES ou titre équivalent,
- Spécialisation en médecine de santé au travail,
- Aptitude à travailler en transversalité et en réseau,
- Esprit d'équipe,
- Bonne connaissance des organisations du travail,
- Connaissances éventuelles de l'environnement territorial.

Temps de travail souhaité :

- Temps plein ou proposition de temps de travail disponible appréciée afin de permettre la mise en place d'un protocole de fonctionnement du service pour la réactivation des entretiens infirmiers.
- Facilités dans l'organisation du travail

Poste vacant consécutivement au départ en retraite du médecin de la collectivité.